



## Saint-Antoine-sur-Richelieu

**PROCÈS-VERBAL** DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 2 mai 2023 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;  
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2  
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;  
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;  
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.  
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5

Est également présente à la séance, madame :

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

### 1. Séance ordinaire

---

2023-05-133

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 2 mai 2023 est ouverte par le maire à 20 h 01.

#### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

---

2023-05-134

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public :

En ajoutant les points suivants :

- 10.1 Appel d'offres 2023-02 - Financement par crédit-bail d'une unité d'intervention de type autopompe;
- 10.2 Mandat de négociation de convention collective.

**ADOPTÉE**

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 4 avril 2023
- 

2023-05-135

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

**ADOPTÉE**

- 1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers
- 

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

- 1.4 Période de questions générales
- 

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

**2. Dépôt de documents**

---

- 2.1 Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu – rapport financier consolidé 2022 – dépôt;
- 2.2 MRC de la Vallée-du-Richelieu – Résolution n° 23-03-083 – États financiers pour l'année 2022 : rapport du vérificateur;
- 2.3 Recyc-Québec - Versement de la compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables.

**3. Finances**

---

- 3.1 Comptes à payer
- 

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mai 2023 pour une somme de 148 994,75 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 11 010,08 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 77 566,27 \$.

**ADOPTÉE**

2023-05-136

3.2 Ventilation et climatisation au centre communautaire -  
Paielement de facture – Les Services EXP inc.

---

2023-05-137

**CONSIDÉRANT** la facture n° 739782 de Les Services EXP inc. pour les honoraires professionnels de plans et devis, d'honoraires supplémentaires, de plans et devis pour la structure et la surveillance pour la ventilation et la climatisation au centre communautaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture pour un montant de 800 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement soit affecté la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

**ADOPTÉE**

3.3 Cabanon - Paiement de facture – Cabanons Fontaine inc.

---

2023-05-138

**CONSIDÉRANT** la facture n° FA-230331 de Cabanons Fontaine inc. pour l'achat d'un cabanon accessoire aux nouveaux jeux d'eau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture pour un montant de 19 583 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** soit retenu un montant de 4 000 \$ jusqu'au moment où les réparations en lien avec les bris occasionnés par l'entreprise, lors de la livraison, soient effectuées et satisfaisantes.

**ADOPTÉE**

3.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) – terrain de soccer - paielement de factures

---

2023-05-139

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), relatif au terrain de soccer, la Municipalité a reçu les factures suivantes :

- Facture Sani Fontaine : 4 403,46 \$;
- Facture Sports-Inter Plus : 6 355 \$;
- Facture Sports-Inter Plus : 18 254 \$;
- Facture Sports-Inter Plus : 3 960 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement des factures pour un montant total de 32 972,46 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement de ces factures soit affecté le soutien financier du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

**ADOPTÉE**

- 3.5 Réseau Biblio de la Montérégie – facturation annuelle et frais d'exploitation 2023 – paiement pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023
- 

2023-05-140

**CONSIDÉRANT** la facture 2023-11516 transmise par le Réseau Biblio de la Montérégie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit effectué le paiement des factures 2023-11731 et 2023-11732 du Réseau Biblio de la Montérégie au montant total de 8 883,38 \$, plus les taxes applicables, pour la tarification annuelle 2023 et les frais d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

- 3.6 Réfection ventilation et climatisation au centre communautaire - Paiement de facture – Groupe Cirtech inc.
- 

2023-05-141

**CONSIDÉRANT** le premier décompte n° 1Rev01 pour la réfection de la ventilation et de la climatisation au centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de M<sup>e</sup> Daniel Cournoyer, architecte;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 6459 du Groupe Cirtech inc.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture pour un montant de 392 004 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement soient affectés la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

### **ADOPTÉE**

- 3.7 Excavation, remplacement, mise en place d'un tuyau d'aqueduc et renvoi d'eau pour les jeux d'eau - Paiement de facture – Fonda Structure inc.
- 

**CONSIDÉRANT** la facture n° 2023032704-i-l-l de Fonda Structure inc. pour l'excavation exploratoire de la ligne en place au coin du bâtiment, du remplacement des deux (2) services (aqueduc et combiné), de la mise en place d'un tuyau d'aqueduc et du renvoi d'eau pour les jeux d'eau au centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur Fonda structure inc. a malencontreusement relocalisé la nouvelle conduite en dessous de la dalle des jeux d'eau, ce qui est contraire au mandat donné ;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue le 28 avril dernier entre Fonda structure inc. et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour corriger la problématique de la conduite déplacée à l'endroit de la dalle des jeux d'eau notamment :

- Travaux de correction exécutés par l'entreprise Jeannotte Excavation (entreprise mandatée pour la construction de la dalle de béton des jeux d'eau);
- Fonda structure inc. assume sa part du coût des travaux pour la réparation de l'erreur sur la section de conduite installée qui doit être déplacée ;
- La Municipalité assume sa part du coût des travaux pour les sections de conduites supplémentaires requise pour effectuer le contournement nécessaire de la dalle des jeux d'eau ;
- Les 2 parties sont satisfaites de l'offre de service d'Excavation Jeannotte ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit accepté les parts du coût des travaux (excluant les taxes) réparties conformément à l'entente intervenue le 28 avril dernier entre Fonda structure inc. et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ainsi qu'entériné, le mandat donné à l'entreprise Jeannotte Excavation pour une somme de 22 730 \$, plus les taxes applicables;

2023-05-142

**QU'À** la réception d'un crédit d'un montant de 17 503,40 \$ applicable à la facture n° 2023032704-i-1, la directrice générale est autorisée à en effectuer le paiement de 13 929,90\$, plus les taxes applicables à Fonda structure inc.

**ADOPTÉE**

- 3.8 Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis - Paiement de facture – Consumaj inc.
- 

2023-05-143

**CONSIDÉRANT** la facture n° 19779 de Consumaj inc. pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture pour un montant de 7 300 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** pour pourvoir au paiement soit affecté la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

**ADOPTÉE**

- 3.9 Frais annuels pour Survi-mobile - Cauca inc.
- 

2023-05-144

**CONSIDÉRANT** la facture n° 14113 de Cauca inc. pour les frais annuels de Survi-Mobile - Logiciel Centrale des appels d'urgence, service incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture pour un montant de 1 925,07 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**4. Administration**

---

- 4.1 Demande d'appui - Implantation d'une école primaire à Saint-Mathieu-de-Beloil
- 

2023-05-145

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est la seule municipalité du territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu à ne pas avoir d'école sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaires des Patriotes n'a prévu aucune modification à son projet de

Planification des besoins d'espace concernant la Municipalité en 2023 par rapport à la version adoptée en avril 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite appuyer la Municipalité de Mathieu-de-Beloeil dans sa demande d'implantation d'une école primaire sur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu donne son appui à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans sa demande d'implantation d'une école primaire sur son territoire;

**QUE** soit transmise la présente résolution au Centre de services scolaire des Patriotes, au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault ainsi qu'au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette.

#### **ADOPTÉE**

#### 4.2 Entente d'aide financière Fonds vitalité rurale 2023 (La Grande Trappe, À bouche que veux-tu!)

---

**CONSIDÉRANT QUE** « La Grande Trappe, À bouche que veux-tu! » est un festival de conte pour toute la région;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition vise la réalisation d'un festival de conte dont les événements se produiront dans les 6 municipalités rurales de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, soit Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit approuvé le protocole d'entente avec Fonds vitalité rurale 2023 (La Grande Trappe, À bouche que veux-tu!);

**QUE** soit mandatés monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité.

#### **ADOPTÉE**

2023-05-146

4.3 Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge

---

**CONSIDÉRANT QUE** La Société canadienne de la Croix-Rouge a entamé, en septembre 2021, un travail de révision de la lettre d'entente – Services aux sinistrés afin de refléter des changements de façons de faire au sein de la Société canadienne de la Croix-Rouge et l'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la finalisation de cette nouvelle entente nécessite un travail supplémentaire avant d'être officiellement déployée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne de la Croix-Rouge souhaite à nouveau prolonger l'entente actuelle afin de se donner le temps nécessaire pour finaliser l'entente, mais aussi pour donner plus de temps à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de réviser la nouvelle entente lorsqu'elle sera disponible;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit approuvé l'Amendement n° 2 de prolongation concernant la prolongation de la validité de l'entente ainsi que deux autres modifications devant être apportées dès maintenant à la lettre d'entente :

- Une prolongation de la durée de l'entente de quatre à cinq ans.
- Le retrait de la clause de renouvellement automatique et son remplacement par une clause mentionnant que l'entente ne pourra être renouvelée à moins d'un accord mutuel et écrit entre les Parties.
- Un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2023-2024, la contribution annuelle demandée aux municipalités de plus de 1 200 habitants sera de 0,20 \$ par habitant. Cette modification permettra à la Société canadienne de la Croix-Rouge de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre.

**ADOPTÉE**

4.4 Conseil régional de l'environnement (CRE) Montérégie – Adhésion 2023-2024

---

2023-05-148

**CONSIDÉRANT QUE** le CRE Montérégie a pour mission la protection de l'environnement et le développement durable en Montérégie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité adhère à ces valeurs;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit approuvé l'adhésion 2023-2024 au CRE Montérégie pour un montant de 100 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

4.5 Offre de service – Entretien du groupe électrogène – Génératrice Drummond

---

2023-05-149

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien est arrivé à échéance à la fin de décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre communautaire doit avoir une génératrice en bon état de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit acceptée l'offre de service avec Génératrice Drummond, pour l'entretien préventif et les pièces de rechange pour la génératrice du centre communautaire pour un montant annuel de 1063,65 \$, plus les taxes applicables, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

**ADOPTÉE**

4.6 Gestion documentaire et archives – soumission – Archives Lanaudière

---

2023-05-150

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité met en place un nouveau système de gestion documentaire et d'archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité tient à conserver toute la documentation accessible et à l'abri de toute perte ou destruction;

**CONSIDÉRANT QUE** les cartables de procès-verbaux et de règlements contiennent de documents datant d'avant les systèmes informatiques;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'*article 938, paragraphe 2.1* du Code municipal, la gestion des documents peut être accordée sans appel d'offre à un organisme à but non lucratif (OSBL);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé une soumission à Archives Lanaudière pour la numérisation des cartables de règlements et de procès-verbaux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit accordé un contrat à Archives Lanaudière pour la soumission numéro 119-avril 2023 – Numérisation des livres reliés de règlements et de procès-verbaux pour un montant de 2 275 \$, pas de taxes applicables.

**ADOPTÉE**

- 4.7 Prise extérieure de 50 ampères 120/240 volt – Maison de la culture Eulalie-Durocher - soumission – Électrifi-A Canada Ltée
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite l'installation permanente d'une prise 50 ampères sur le mur extérieur de la maison de la culture en vue des prochains événements;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait plus simple de combler les besoins en électricité lors des différents événements de la Municipalité (Halloween, fête de Noël, chant de vieille, soirée pizza);

**CONSIDÉRANT QUE** cette installation permettra de brancher un panneau multiprise qui saura combler tous les besoins en électricité dans le secteur lors d'événements;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit accordé un contrat à Électrifi-A Canada Ltée pour l'installation permanente d'une prise extérieure de 50 ampères à la maison de la culture Eulalie-Durocher pour un montant de 1 200 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2023-05-151

4.8 Offre de prix - Branchement pour génératrice à la caserne et au garage municipal

---

2023-05-152

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite pouvoir être fonctionnelle en tout temps et même en cas de panne de courant;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit accordé un contrat à Électrifi-A Canada Ltée pour les branchements pour génératrice à la caserne et au garage municipal pour un montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

4.9 Demande à la Municipalité de Saint-Denis sur-Richelieu pour augmenter la capacité de traitement en eaux usées

---

2023-05-153

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relative au partage des coûts d'immobilisations et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et d'assainissement des eaux usées intervenue en décembre 2004 entre les Municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-11-387 relative à la demande à la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu pour la réalisation d'un projet d'augmentation de la capacité de traitement en eaux usées de sa station d'épuration;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a environ 250 logements nouveaux logements qui peuvent être développés en périmètre urbain et que des promoteurs immobiliers sont disposés à signer une entente pour des travaux avec la Municipalité ainsi qu'à construire à court terme, les infrastructures d'aqueduc et d'égouts nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'entente de 2004, les débits réservés à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sont de 443 m<sup>3</sup>/jour et que les débits mesurés en 2021 sont de 391 m<sup>3</sup>/jour;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long cité;

**QUE** soit demandé à la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu de revoir à la hausse la capacité prévue à l'entente pour le traitement des eaux usées de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu afin de répondre aux besoins de 250 nouvelles unités d'habitations plus un débit supplémentaire selon les prévisions de croissances;

**QUE** soit demandé à la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, de répondre à la présente demande, dans un délai de quarante-cinq (45) jours de sa réception.

**ADOPTÉE**

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

5.1 Rapport d'activités du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2023 et prévisions des dépenses du mois de mai 2023

---

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance pour le mois d'avril 2023. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**ADOPTÉE**

5.2 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu : rapport annuel d'activités pour l'année 2022 (an 6)

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est présentement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter celui-ci (le schéma) par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet effet, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit adopter son rapport d'activités pour l'année 2022, correspondant à l'an 6 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

2023-05-154

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a procédé à la préparation du rapport annuel d'activités tel que le requiert la Loi, lequel a été porté à l'attention des membres du Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**à même ce rapport, certains correctifs ont été effectués quant aux indicateurs de performances pour les années 1 à 4, soit pour les années 2017 à 2020, de l'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

**CONSIDÉRANT QUE** se faisant, le rapport d'activités pour l'année 2022 préparé et déposé contient donc les valeurs officielles au niveau des tableaux indicateurs de performance pour les cinq années d'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport déposé par le directeur en sécurité incendie et s'en déclarent satisfaits;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport doit être transmis à la MRCVR afin que cette dernière procède à la transmission de celui-ci au ministre de la Sécurité publique;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le rapport d'activités pour l'année 2022 de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, incluant le plan de mise en œuvre 2022 et, correspondant à l'an 6 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisée 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, soit et est adopté tel que déposé, tel que requis par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

**QUE** les valeurs inscrites dans les tableaux d'indicateurs de performance de ce rapport soient et sont les valeurs officielles couvrant les cinq années d'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisée 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**QUE** ce rapport soit transmis à la MRC de La Vallée-du-Richelieu avec une copie de la présente résolution en vue de la transmission, par cette dernière, au ministère de la Sécurité publique, tel que requis.

**ADOPTÉE**

5.3 Vente du camion incendie autopompe Freightliner 1998

---

2023-05-155

**CONSIDÉRANT QUE** le camion n'est plus conforme pour le service incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion sera vendu tel quel, sans garantie légale ni de conformité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit acceptée l'offre de monsieur Jean-Philippe Bisailon pour un montant de 4 000 \$.

**ADOPTÉE**

6. Transport et travaux publics

---

6.1 Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois d'avril 2023 et prévisions des dépenses du mois de mai 2023

---

2023-05-156

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses de mai 2023 pour un montant de 1 700 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

6.2 Demande d'autorisation de passage – tour CIBC Charles-Bruneau

---

2023-05-157

**CONSIDÉRANT QUE** du 4 au 7 juillet 2022, aura lieu la 27<sup>e</sup> édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, événement phare de la Fondation Charles-Bruneau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier contribue à sa mission, soit de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique;

**CONSIDÉRANT QUE** les cyclistes effectueront un passage dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le vendredi 7 juillet 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité autorise le passage des cyclistes et des véhicules de l'organisation du Tour CIBC Charles-Bruneau le 7 juillet 2023, et ce, selon les horaires indiqués sur le parcours.

**ADOPTÉE**

**7. Hygiène du milieu**

---

7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé le budget du Comité consultatif en environnement pour les activités du « Jour de la terre » et la « journée de l'arbre », et ce, pour un montant de 2 190 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

7.2 Rapport embellissement - suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Réjean Collette, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'embellissement.

7.3 Appel d'offres 2023-01 - Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques pour 2023, 2024, 2025 et 2026

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé des soumissions pour la vidange des fosses septiques aux deux (2) ans, des résidences isolées pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a publié l'avis d'appel d'offres 2023-001 dans le système électronique SÉAO, le 16 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues furent ouvertes publiquement le 11 avril 2023, conformément aux documents d'appel d'offres 2023-001 : Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques pour 2023, 2024, 2025 et 2026, et qu'elles se lisent comme suit;

2023-05-158

2023-05-159

Nom de l'entreprise	Prix (taxes non incluses)
Enviro5	145,00 \$
Beauregard environnement ltée	179,43 \$
Sanivac (9363-9888 inc.)	230,00 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit accordé le contrat à Enviro5, le tout conformément au cahier des charges.

**ADOPTÉE**

## **8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque**

---

- 8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois d'avril 2023 et prévisions des dépenses pour le mois de mai 2023
- 

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois d'avril 2023 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le budget pour la fête des récoltes pour un montant de 3 403,79 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

- 8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois d'avril 2023 et prévisions des dépenses pour le mois de mai 2023
- 

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses pour mai 2023 pour un montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2023-05-160

2023-05-161

8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois d'avril 2023 et prévisions des dépenses pour le mois de mai 2023

---

2023-05-162

Le rapport de monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité effectuera l'achat de verres lavables réutilisables aux couleurs de Saint-Antoine-sur-Richelieu (logo) et que ceux-ci peuvent être nettoyés au lave-vaisselle;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accordé un budget de 2 000 \$ pour l'acquisition d'un lave-vaisselle, pour le branchement à l'électricité et pour l'achat de pièces de plomberie.

**ADOPTÉE**

8.4 Autorisation d'achat - 600 verres lavables réutilisables aux couleurs de Saint-Antoine-sur-Richelieu (logo)

---

2023-05-163

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organise de nombreux événements et réunions;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** « Écocup » fabrique des produits personnalisés;

**CONSIDÉRANT** la proposition de madame Marie-Claude Bouchard pour l'achat de verres lavables réutilisables aux couleurs de Saint-Antoine-sur-Richelieu (logo);

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil est d'avis que 2 types de verres devraient être acquis, et ce, de format « bière » et de format « vin »;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisée la demande d'achat de six cents (600) verres lavables et réutilisables aux couleurs de Saint-Antoine-sur-Richelieu (logo), et ce, comme suit :

- 300 verres à bière de 500 ml;
- 300 verres à vin.

**ADOPTÉE**

8.5 Renouvellement d'adhésion 2023-2024 – Culture Montérégie

2023-05-164

**CONSIDÉRANT QUE** tout au long de l'année, Culture Montérégie prend la parole au nom des artistes et organismes culturels;

**CONSIDÉRANT QU'**il soutient le développement culturel régional et veille aux intérêts supérieurs des arts et de la culture d'ici;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisée la demande de renouvellement à Culture Montérégie pour un montant de 120 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

8.6 Autorisation de dépenses – Huit (8) tables à cocktail deux hauteurs pour la Maison de la culture Eulalie-Durocher

2023-05-165

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir un lieu plus actuel et convivial à la Maison de la Culture;

**CONSIDÉRANT QU'**il des tables à deux hauteurs, il sera possible de disposer la salle en formule cabaret ou en formule debout;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé l'achat de huit (8) tables à deux hauteurs pour la Maison de la culture Eulalie-Durocher pour un montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

8.7 Adhésion à Zone Loisir Montérégie 2023-2024 – Culture Montérégie

2023-05-166

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à Zone Loisir Montérégie donne accès à plusieurs services dont le soutien aux membres, l'admissibilité au programme Population active, l'emprunt de matériel adapté, et ce, gratuitement.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisée la demande d'adhésion à Zone Loisir Montérégie 2023-2024 pour un montant de 111,27 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

8.8 Entretien des terrains de soccer

---

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains de soccer ont besoin d'entretien pour la saison;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé l'achat de semences et d'engrais pour l'entretien des terrains de soccer pour un montant de 1 724,95 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

---

9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service d'urbanisme pour le mois d'avril 2023

---

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2023 et il dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2023.

9.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1053 rue du Rivage – Changement de revêtement de toiture

---

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par les propriétaires du 1053, rue du Rivage ayant pour objet le changement de revêtement de la toiture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble sis au 1053 rue du Rivage est un immeuble répertorié comme un immeuble patrimonial de catégorie 2 au sein du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2009 007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble du 1053 rue du Rivage est situé dans une zone R-9 au plan de zonage du règlement relatif au zonage et que les immeubles inclus au sein de la zone R-9 sont assujettis à la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de transformation extérieure, d'agrandissement ou de reconstitution d'un bâtiment principal de catégorie 2 sont assujettis à l'application

2023-05-167

2023-05-168

du règlement de PIIA, les travaux de rénovation doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

1° Préserver les caractéristiques architecturales patrimoniales des bâtiments principaux identifiés;

2° S'assurer que les projets d'agrandissement ou de réparation et de transformation extérieure mettent en valeur les caractéristiques patrimoniales des bâtiments principaux identifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents concernant la demande de travaux concernant le remplacement du revêtement extérieur de la toiture de tôle existante;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement de la toiture existante est un revêtement de tôle;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau revêtement de toiture proposé est une membrane;

**CONSIDÉRANT QUE** la toiture de cet immeuble présente une très faible pente;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement de tôle n'est pas réellement adéquat pour une telle pente

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement de la toiture n'est visible d'aucun endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification n'affecte aucunement la valeur patrimoniale de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté est une amélioration et est conforme aux objectifs du PIIA;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit acceptée la demande de PIIA pour la propriété sise au 1053, rue du Rivage.

**ADOPTÉE**

## 10. Divers

---

### 10.1 Appel d'offres 2023-02 - Financement par crédit-bail d'une unité d'intervention de type autopompe

---

2023-05-169

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé des soumissions pour le financement par crédit-bail d'une unité d'intervention de type autopompe;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a publié l'avis d'appel d'offres 2023-002 dans le système électronique SÉAO, le 30 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues furent ouvertes publiquement le 1<sup>er</sup> mai 2023, conformément aux documents d'appel d'offres 2023-002 : Financement par crédit-bail d'une unité d'intervention de type autopompe, et que le résultat est le suivant :

Nom de l'entreprise	Prix incluant les frais et les taxes
Rexcap inc.	415 752,19 \$
Crédit bail Spar	386 190,60 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour donner suite à son analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit accordé le contrat à l'entreprise « Crédit-bail SPAR inc. », celle-ci ayant fourni l'offre la plus avantageuse pour la Municipalité.

### **ADOPTÉE**

### 10.2 Mandat de négociation de convention collective

---

2023-05-170

**CONSIDÉRANT** le syndicat des « Cols bleus » de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu représenté par l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs, local 905;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner des personnes pour représenter la Municipalité dans le processus de négociation de la première convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> Pierre Bérubé de la firme Poupart & Poupart, avocats a une grande expérience de la négociation de conventions collectives notamment pour le compte de municipalités et de villes de la région;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité désigne M<sup>e</sup> Pierre Bérubé de la firme Poupart & Poupart, avocats ainsi que la directrice générale, madame Cynthia Bossé à représenter la Municipalité pour tout le processus de négociation de la première convention collective.

**ADOPTÉE**

#### **11. Période de questions**

---

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

#### **12. Correspondance**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2023.

**ADOPTÉE**

#### **13. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 13.

**ADOPTÉE**

2023-05-171

2023-05-172

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.